



EVALUATION DE LA PARTICIPATION

Retour d'expériences Ville de Grenoble



Quel dispositif participatif évalué ?

Avec l'objectif politique de rénover les processus de démocratie locale, la municipalité élue en mars 2014 a initié plusieurs dispositifs tels que les budgets participatifs, l'interpellation et la votation citoyenne mais aussi les **Conseils Citoyens Indépendants (C.C.I.)**.

La « charte de fonctionnement des CCI », adoptée en 2015 fixe :

- Des objectifs stratégiques ambitieux :

Il s'agit de mettre en place « *des lieux d'échanges, d'émergence d'initiatives citoyennes et de co-construction avec la Ville de Grenoble* ».

Les membres des CCI, « *artisans de la démocratie* », encourageront et animeront la participation sur leur territoire (avec une attention particulière portée aux jeunes et aux personnes « éloignées de la chose publique »).

Par ailleurs, ils auront « *la possibilité de poser une question orale au Maire ou son représentant* » sur un sujet d'actualité au sein du Conseil Municipal.

- Des objectifs opérationnels très précis quant à la composition des Conseils :

Concrètement, il est proposé aux habitant.es grenoblois.es de participer à des conseils par territoire, composés de 40 personnes chacun.

En 2018, une nouvelle charte propose de faire évoluer le dispositif en « CCI de territoire » et d'**expérimenter les ateliers de projets**.

Conçus de manière complémentaire aux « CCI de territoire », ces ateliers ont vocation à produire des préconisations sur une politique municipale définie, au sujet d'un problème qui se pose à la ville ou au sujet d'une politique publique déjà existante, dans un laps de temps donné.

Pourquoi réaliser une évaluation participative de ces dispositifs ?

Avant même que la mission interne d'évaluation des politiques publiques de la Ville de Grenoble ne soit saisie pour mettre en place la démarche d'évaluation, le principe de celle-ci est déjà acté dès la création des CCI.

La **composition du comité de suivi et d'évaluation** créé de manière ad hoc est prévu dès le début: des membres des CCI, de personnalités qualifiées et des élus. Ce comité de suivi intègrera par la suite des membres participants aux ateliers de projet.

Les attentes vis-à-vis de la démarche d'évaluation sont :

- 1 Assurer une évaluation au fil de l'eau des CCI
- 2 Définir des critères d'évaluation pour analyser la participation aux CCI
- 3 Mesurer l'impact des CCI sur les politiques publiques
- 4 Réviser la charte

L'idée sous-jacente à la mise en place d'une démarche de suivi est donc le caractère expérimental, forcément évolutif dans le temps, du dispositif étudié.

Quels objectifs de l'évaluation ?

La démarche proposée au comité de suivi et d'évaluation a été résumée de manière basique autour des 3 questions suivantes :

- 1 Que s'est-il passé ?
- 2 Sommes-nous satisfaits ?
- 3 Comment améliorer la situation ?

La première réunion du comité de suivi précisera qu'avant de pouvoir évaluer les impacts de ce dispositif encore naissant, **il est utile et nécessaire de mettre en place un suivi évaluatif qui permette de mesurer l'effectivité** du fonctionnement des CCI au regard des objectifs formulés dans la charte, et ce dans la durée :

- ▶ Nombre et qualité des participants
- ▶ Type de fonctionnement interne
- ▶ Actions menées en direction des habitants

L'analyse partagée de ces données doivent permettre de débattre et de formuler pour la suite (voire pour une nouvelle charte) :

- ▶ des constats
- ▶ des préconisations stratégiques sous forme d'objectif stratégique
- ▶ des préconisations opérationnelles (possibles) en découlant et à mettre en œuvre.

L'idée générale de la démarche est de constater la réalité du fonctionnement des CCI puis de faire des hypothèses quant à l'origine de ces constats au regard des objectifs et modalités choisis et présentés par la charte.

Il s'agit clairement d'un **objectif « aide au pilotage »** centré sur le questionnement de la pertinence des éléments contenus au sein de ce document de base.

Quels outils pour la récolte des données ?

Pour collecter les informations nécessaires au questionnement évaluatif, le comité d'évaluation a eu recours à plusieurs outils.

Des outils qualitatifs Un outil quantitatif

Entretiens collectifs avec chacun des CCI.

Un tableau des effectifs des CCI avec caractéristiques (sexe, âge, tirés au sort / volontaires, secteur d'habitation, éloigné ou proche de l'action publique).